

DEMANDES D'AUTORISATION D'EXERCER UN USAGE CONDITIONNEL

Les personnes intéressées sont priées de noter qu'elles pourront être entendues par les membres du conseil d'arrondissement qui statueront, en vertu de la procédure des usages conditionnels du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie* (01-282), sur les demandes approuvant :

- pour le bâtiment situé au 2202, rue Bercy, l'usage « gîte touristique » offrant un maximum de 5 chambres, et ce, conformément au paragraphe 1^o de l'article 150 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie* (01-282) [dossier 1187400003];
- pour le bâtiment situé au 3501, rue Peel, l'usage « bureau » à tous les étages, et ce, conformément à l'article 151 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie* (01-282) [dossier 1187400004];
- pour le bâtiment projeté au 2525, rue de Rouen, l'usage « bâtiment abritant un nombre illimité de logements », et ce, conformément au paragraphe 2^o de l'article 136 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie* (01-282) [dossier 1187400008];
- pour le bâtiment portant les numéros 149-157, rue Sainte-Catherine Est, l'usage « résidentiel » pour les logements situés au-dessus du rez-de-chaussée, et ce, conformément à l'article 247 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie* (01-282) [dossier 1186399003];

La séance du conseil d'arrondissement au cours de laquelle seront étudiées ces demandes aura lieu le mardi 8 mai 2018, à 18 h 30, à la salle L'Ermitage du Collège de Montréal au 3510, chemin de la Côte-des-Neiges.

Toute personne qui désire obtenir des renseignements relativement à ces demandes d'autorisation peut communiquer avec la Division de l'urbanisme de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises au 514 872-9545 et en mentionnant les numéros de dossiers indiqués précédemment.

Montréal, le 21 avril 2018

Le secrétaire d'arrondissement,
Domenico Zambito, avocat

Cet avis peut également être consulté sur le site Internet de l'arrondissement à l'adresse suivante : www.ville.montreal.qc.ca/villemarie